



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS SUR LOCAUX A USAGE D'HABITATIONS

(Honoraires à la charge vendeur sauf indication contraire prévue au mandat de vente)

8 000 € FORFAITAIRES SUR TRANSACTIONS INFÉRIEURES OU ÉGALES À 250.000 €

Dans le cadre d'un **mandat simple de vente** : 5 % MAXIMUM SUR LES TRANSACTIONS au-dessus de 250.001 €

Dans le cadre d'un **mandat exclusif de vente** : 4 % MAXIMUM SUR LES TRANSACTIONS au-dessus de 250.001 €

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant les termes du mandat, inclus dans le prix mais exprimé en % ou en forfaitaire lorsque ceux-ci sont à la charge de l'acquéreur.